



Bulletin Officiel

N°7079 Lundi 25 Mars 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-	3
BEST LEASE	5
SIOS-ZITEX	6

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-	7
BEST LEASE	9
SIOS-ZITEX	11

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

BANQUE DE TUNISIE	13
-------------------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

HL 2024-1	14
-----------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	20
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 22/02/2024)

ANNEXE II

COMMUNIQUEES DE PRESSE

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (PRESIDENT DU COMITE D'AUDIT)

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (PRESIDENT DU COMITE DES RISQUES)
- ARAB TUNISIAN BANK -ATB- : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (PRESIDENT DU COMITE DES RISQUES)
- SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG - : RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2023

- SIOS-ZITEX (INDIVIDUELS)
- SIOS-ZITEX (CONSOLIDES)

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra **le mercredi 24 avril 2024 à 10 H.00**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Rue du Lac Turkana - 1053 Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6/ Affectation des résultats ;

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;

8/ Renouvellement de mandats des membres du Comité d'Audit ;

9/ Nomination d'un Membre du Comité permanent d'Audit interne ;

10/ Démission d'un Administrateur ;

11/ Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;

12/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;

13/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;

14/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2023 ;

15/ Approbation des états financiers consolidés ;

16/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers sociaux et consolidés de l'exercice 2023, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur

2024 – AS – 0219

بلاغ الشركات

الجلسة العامة العادية

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي
54 شارع شارل نيكول ميتوال فيل تونس

يدعو مجلس إدارة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي المنعقد بتاريخ 04 مارس 2024 السادة المساهمين لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد بالمعهد العربي لرؤساء المؤسسات (دار المؤسسة) نهج بحيرة تركانة ضفاف البحيرة تونس يوم السبت 20 أفريل 2024 على الساعة التاسعة صباحا للنظر في جدول الأعمال التالي:

- الاطلاع على تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2023
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2023
- تلاوة تقرير هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية خلال سنة 2023
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2023 والقوائم المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2023
- تعيين عضوين مستقلين وعضو ممثل صغار المساهمين لمدة ثلاث سنوات 2024 و 2025 و 2026
- إعادة تركيبة مجلس الإدارة لمدة نيابية 2024 و 2025 و 2026
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرف سنة 2023
- توزيع النتيجة المالية لسنة 2023
- توزيع الأرباح على المساهمين

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Les actionnaires de la Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-ZITEX, sont convoqués pour assister le samedi 30 mars 2024 à 10 heures du matin, au siège social de la société à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation des délais, mode et date de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2022/2023.
- 2- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022/2023.
- 3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022/2023.
- 4- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 5- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2022/2023.
- 6- Quitus aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2022/2023.
- 8- Lecture du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2022/2023.
- 9- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés du groupe de l'exercice 2022/2023.
- 10- Approbation du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés de l'exercice 2022/2023.
- 11- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration
- 12- Questions diverses.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**

***Siège Social :** 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS*

La société de Fabrication des Boissons de Tunisie publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 Avril 2024.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2023 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2023.

DEUXIEME RESOLUTION :

. Résultat net exercice 2023.....		253 533 719,592
. Résultats reportés de l'exercice 2022 d'un montant de 211 522 942,793 minorés d'un montant de 20 625 000,000 affecté pour l'augmentation de capital	+	190 897 942,793
		444 431 662,385
. Compte spécial d'investissement.....	-	162 052,000
		444 269 610,385
. Dividendes	-	198 412 500,000
. Résultats reportés de l'exercice 2023.....		245 857 110,385

<u>DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D.740</u>
--

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions et opérations dans leur intégralité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Jean-Claude PALU
- Monsieur Michel PALU
- Monsieur Guy DE CLERCQ

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats des Membres du Comité d'Audit de :

- Monsieur Guy DE CLERCQ
- Madame Laurence DEQUATRE représentant les Brasseries et Glacières Internationales

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire nomme Madame Meriem ZINE, Administratrice indépendante, en qualité de Membre du Comité d'Audit et ce, pour la durée de son mandat.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Gilles MARTIGNAC de sa qualité d'Administrateur.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Gregory CLERC, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Gilles MARTIGNAC dont le mandat devait expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration à 30.000 Dinars nets par Administrateur.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du comité permanent d'audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par membre

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2023 à partir du

DOUZIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2023 du Groupe S.F.B.T.

TREIZIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

اللائحة السادسة : تقرر الجلسة العامة العادية المصادقة على تعيين السيدين البشير الشعري و يوسف عيداني عضوين مستقلين بمجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات 2024 و 2025 و 2026 (مرفق :موجز للسيرة الذاتية للعضوين المقبولين وذلك طبقا للفصل عدد 11 من القرار العام لهيئة السوق المالية عدد 23 بتاريخ 10 مارس 2020). كما تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيدة زينب عبد الخالق شلايفة عضوة بمجلس الإدارة ممثلة لصغار المساهمين لنفس المدة النيابية.

اللائحة السابعة: تقرر الجلسة العامة العادية إعادة تركيبة مجلس الإدارة لمدة نيابية جديدة لثلاث سنوات 2024 و 2025 و 2026 على النحو التالي:

- | | |
|---|------------|
| - الشركة العربية الدولية لتأجير المعدات | ثلاث اعضاء |
| - بنك البركة تونس | عضوان |
| - تعاونية التعليم للتأمين | عضو |
| - السيد ناصر حيدوسي | عضو |
| - السيد البشير الشعري | عضو |
| - السيد يوسف عيداني | عضو |
| - السيدة زينب عبد الخالق شلايفة | عضو |

اللائحة الثامنة: تعطي الجلسة العامة العادية الصلاحيات لكلّ حامل لنسخة من محضر هذه الجلسة ليقوم بإجراءات الإيداع وليتمّ أعمال النشر كما يقتضيه القانون الجاري به العمل.

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة الصناعية للزيوت سيوس زيتاكس

المقر الاجتماعي: طريق قابس كلم 2 صفاقس

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 30 مارس 2024.

القرار الأول: المصادقة على آجال وشكليات وتاريخ استدعاء الجلسة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2023-2022

المصادقة على آجال وشكليات وتاريخ استدعاء الجلسة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2023-2022. تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثاني: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات. تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثالث: المصادقة على تقريراً لتصرف وعلى القوائم المالية الفردية للسنة المالية 2023-2022

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف والحسابات الفردية لشركة سيوس زيتاكس للسنة المالية 2023-2022 والمختومة في 30 سبتمبر 2023 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباح بقيمة 81 153 ديناراً. تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الرابع: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية للشركة إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2022. تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الخامس: تخصيص نتائج السنة المالية 2023-2022

تقرر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2023-2022، والبالغة 81 153 دينار بحساب النتائج المؤجلة، كما تقرر توزيع دينار ونصف (1.500 د) لكل سهم، تصرف بداية من تاريخ 30 جوان 2024، أي بقيمة جمالية تقدر ب 363 750 دينار، تؤخذ من رصيد الاحتياطات الأخرى القابلة للتوزيع، ولا تخضع للخصم من المورد، وبيان ذلك كالآتي:

النتيجة المحاسبية 2023-2022	81 153 د
+ الأرباح المؤجلة قبل التخصيص	519 821 د
الأرباح المؤجلة بعد التخصيص	600 973 د
الاحتياطات القابلة للتوزيع	568 980 د
- أرباح موزعة	- 363 750 د
باقي الاحتياطات القابلة للتوزيع	205 230 د

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار السادس: المصادقة على تقرير التصرف للمجمع وعلى القوائم المالية المجمعة للسنة المالية: 2022-2023

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقارير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية المجمعة للسنة المالية: 2022-2023 والتي تبرز ارباح بقيمة 649 668 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار السابع: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرّر الجلسة العامة العادية لموسم 2022-2023 تحديد مقدار منح حضور لأعضاء مجلس الإدارة بألفين ديناراً (2000 ديناراً) صافية لكل عضو في السنة.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثامن: إعطاء النفوذ للقيام بالإجراءات

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر للقيام بكل الإجراءات والتراتب والإشهارات التي يقتضيها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

BANQUE DE TUNISIE

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Les actionnaires minoritaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués une deuxième fois en Assemblée Générale Elective qui se tiendra le Lundi 8 Avril 2024 à 11 heures, au Club Kheireddine, sis au 31 Rue du Général Kheireddine 2060 la Goulette Kheireddine, dont l'unique point à l'ordre du jour est :

- L'élection d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la Banque de Tunisie pour un mandat de trois (03) ans (exercices 2024-2025 & 2026).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020 sont mises à la disposition des Actionnaires minoritaires au siège de la Banque de Tunisie 2 , Rue de Turquie – 1001 TUNIS , Direction de la Gestion Immobilière et des Capitaux.

2024 – AS – 0225

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2024, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « HL 2024-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **25/04/2023** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2023 et 2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/02/2024** a décidé d'émettre un emprunt obligataire dont les modalités et les conditions sont les suivantes :

- | | |
|--|--|
| a. Montant de l'emprunt obligataire | : 40 000 000 dinars ; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par Obligation ; |
| c. Forme d'Obligation | : Les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ; |
| e. Taux d'intérêt | Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux différents selon la catégorie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Catégorie A : taux fixe de 10,70% brut l'an ; ▪ Catégorie B : taux variable de TMM+2,65% brut l'an. |
| f. Durée | 5 ans pour les deux catégories A et B ; |
| g. Amortissement normal | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant :**

L'emprunt obligataire «HL 2024-1 » est d'un montant de 40 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **HL 2024-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/03/2024** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **26/04/2024**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/04/2024**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2024** auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission :

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « HL 2024-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse), mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/04/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/04/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,65%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 265 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'**avril de l'année N-1** au mois de **mars de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/04/2029** pour les deux catégories A et B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/04/2025** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la catégorie A, ce taux est de **10,70%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **février 2024 à titre indicatif**, qui est égale à **7,998%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,648%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,65%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2024-1 » sont émises sur une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de la catégorie A de cet emprunt est de **2,6403 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

Le **11/10/2023**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à « Hannibal Lease » à « **B+(tun)** » avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à « **B (tun)** ».

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712>

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **23/02/2024**, une notation **provisoire** à long terme « **B+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **HL 2024-1** ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « HL 2024-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de MAC SA, intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance -1053- Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N° 96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 34 de la loi de finance 2024, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 ou au titre des bons du trésor assimilables émis par l'état dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **HL 2024-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander l'admission de l'emprunt obligataire « **HL 2024-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**HL 2024-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **13/03/2024** sous le **n°24/1123**, du document de référence « HL 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **04/03/2024** sous le **n°24/001** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2024, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024.

La note d'opération ainsi que le document de référence « HL 2024 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman –Les Berges du Lac–1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/04/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	118,113	118,171
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	164,494	164,578
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	135,837	135,905
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	147,754	147,830
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	141,142	141,205
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	144,687	144,772
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	133,870	135,696	135,763
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,575	54,604
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,019	40,042
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	134,030	136,172	136,250
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	119,286	119,352
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	119,087	119,149
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,068	21,078
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	145,183	145,267
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	140,754	140,807
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,479	13,483
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	202,402	202,509
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,302	13,305
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	114,483	114,536
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	118,759	118,827
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,530	16,539
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	104,383	104,443
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,222	2,225
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,107	72,134
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	148,974	149,427
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	109,609	109,712
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	125,936	125,997
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	156,667	156,693
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	592,608	592,673
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	139,009	139,422
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	196,202	195,845
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	105,982	105,668
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	145,747	146,097
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	177,003	177,015
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	161,235	161,195
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,025	25,056
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	106,185	105,295
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,090	1,090
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,089	1,090
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 538,291	2 547,652
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	232,512	235,912
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,161	3,203
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,834	2,867
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	49,317	48,752
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,455	1,457
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,235	1,235
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,233	1,228
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	15,605	15,720
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,496	11,623
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	15,487	15,642
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 157,103	5 175,013
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	93,790	93,917
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,225	1,226

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	113,968	114,012
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	102,991	103,038
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	110,621	110,684
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,077	108,128
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	109,490	109,550
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,083	113,131
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	109,832	109,889
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	107,395	107,451
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	110,595	110,645
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	111,582	111,642
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,106	109,159
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	102,689	102,743
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	107,789	107,850
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,395	109,417
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	107,420	107,472
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	103,923	103,950
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	111,342	111,396
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	106,959	107,012
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,310	116,345
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	109,300	109,356
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,228	113,283
76 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	107,851	109,832	109,908
77 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 031,165	1 031,728
78 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 114,805	10 120,771
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	112,869	113,036
80 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	101,507	101,600
SICAV MIXTES							
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	58,093	57,989
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	114,167	114,186
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,265	18,284
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	320,713	321,195
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 306,735	2 309,162
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,185	69,269
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,557	55,595
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	109,062	109,078
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,750	10,744
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,068	17,068
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,459	17,452
92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,468	15,477
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,185	106,377
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	87,898	87,719
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	92,068	91,930
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,209	107,180
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	98,828	99,003
98 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,090	11,069
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	96,700	96,663
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	76,126	76,291
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	89,134	88,982
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	125,147	125,989
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	152,932	154,041
104 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	155,739	155,879
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	197,832	197,851
106 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	187,769	187,888
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	184,358	184,812
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	24,994	24,982
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 316,907	10 430,577
110 FCP VIVRE NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	138,096	137,952
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	97,679	97,525
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 943,628	4 987,113
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,736	10,828	10,930
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	174,041	174,375
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 308,853	11 401,227
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 598,717	10 635,954
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 981,672	10 252,576
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 238,586	10 303,825
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	10 503,745	10 720,250	10 765,452
120 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,237	10,144
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	123,147	123,357
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 020,758	1 026,387

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société « BTK LEASING » en « BTK Leasing & Factoring », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghuan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE

Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis

Appel à candidature pour le poste d'Administrateur Indépendant (Président du comité d'audit) au sein du Conseil d'Administration d'Astrée au titre des exercices 2024-2025 et 2026

En application de la législation en vigueur, et notamment l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019, du Règlement du Comité General des Assurances N° 02/2018 du 02 avril 2018 ainsi que la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration, Astrée Assurances lance un appel à candidature au poste d'administrateur indépendant qui sera appelé à présider le comité d'audit.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur indépendant au conseil d'administration :

- Les personnes indiquées à l'article 85 du Code des Assurances
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Ne doit avoir au jour du dépôt de la candidature aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une tierce personne, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'Astrée Assurances.
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Astrée Assurances.
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint d'Astrée Assurances (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, , ou salarié d'Astrée Assurances,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Astrée Assurances.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client d'Astrée Assurances
- Ne pas détenir une participation directe dans le capital d'Astrée Assurances ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du conseil d'administration ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé, ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Astrée Assurances ou d'une société concurrente ;

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier

Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant (président du comité des risques) doit au moment de sa candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur des assurances ou dans le domaine de la finance.
- Posséder les qualifications requises dans le domaine de l'audit lui permettant d'accomplir convenablement sa mission.
- Ne pas être un commissaire aux comptes membre de l'ordre des experts comptables, et ce, conformément à l'article 11 de la loi n°88-108.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature au poste d'Administrateur à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020 et par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,

III. MODALITES ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration d'Astrée Assurances et portant la mention « **Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant -président du comité d'audit** »

Cette enveloppe doit être déposée au Bureau d'Ordre Central d'Astrée Assurances, au plus tard le 3 Avril 2024 ou transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au Siège Social de la société sis au 45, Avenue Kheireddine Pacha 1080 Tunis (le cachet de la poste fait foi), et ce, dans le même délai.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par Astrée Assurances.

LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats retenus sont choisis par le Comité de Nomination et de Rémunération après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » transmettra pour avis au Comité Général des Assurances et au Conseil du Marché Financier, la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection 21 jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

La désignation du candidat retenu sera soumise à la ratification de l'assemblée générale d'Astrée Assurances qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
(président du comité d'audit) AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « ASTREE »**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone Fixe :

GSM:

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats occupés dans d'autres Conseils d'Administration :

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),
titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant
au, candidat au poste
d'administrateur indépendant (président du comité d'audit) au sein du Conseil
d'Administration de La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE », déclare
formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas tomber sous les interdictions prévues
par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et l'article 85 du code
des assurances. Je déclare également répondre aux critères d'éligibilité prévus par la Décision
Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020 et par l'appel à candidature
et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum
Vitae.

Signature

Avis des sociétés (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE

Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis

Appel à candidature pour le poste d'Administrateur Indépendant (Président du comité des risques) au sein du Conseil d'Administration d'Astrée au titre des exercices 2024-2025 et 2026

En application de la législation en vigueur, et notamment l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019, du Règlement du Comité General des Assurances N° 02/2018 du 02 avril 2018 ainsi que la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration, Astrée Assurances lance un appel à candidature au poste d'administrateur indépendant qui sera appelé à présider le comité des risques.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur indépendant au conseil d'administration :

- Les personnes indiquées à l'article 85 du Code des Assurances
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Ne doit avoir au jour du dépôt de la candidature aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une tierce personne, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'Astrée Assurances.
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Astrée Assurances.
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint d'Astrée Assurances (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'Astrée Assurances,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Astrée Assurances.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client d'Astrée Assurances
- Ne pas détenir une participation directe dans le capital d'Astrée Assurances ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du conseil d'administration ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé, ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Astrée Assurances ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier

Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant (président du comité des risques) doit au moment de sa candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur des assurances ou dans le domaine de la finance.
- Posséder les qualifications requises dans le domaine de la gestion des risques lui permettant d'accomplir convenablement sa mission.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature au poste d'Administrateur à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020 et par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,

III. MODALITES ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration d'Astrée Assurances et portant la mention « **Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant -président du comité des risques**»

Cette enveloppe doit être déposée au Bureau d'Ordre Central d'Astrée Assurances, au plus tard le 3 Avril 2024 ou transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au Siège Social de la société sis au 45, Avenue Kheireddine Pacha 1080 Tunis (le cachet de la poste fait foi), et ce, dans le même délai.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par Astrée Assurances.

LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats retenus sont choisis par le Comité de Nomination et de Rémunération après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » transmettra pour avis au Comité Général des Assurances et au Conseil du Marché Financier, la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection 21 jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

La désignation du candidat retenu sera soumise à la ratification de l'assemblée générale d'Astrée Assurances qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
(président du comité des risques) AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « ASTREE »**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone Fixe :

GSM:

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats occupés dans d'autres Conseils d'Administration :

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),
titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant
au, candidat au poste
d'administrateur indépendant (président du comité des risques) au sein du Conseil
d'Administration de La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE », déclare
formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas tomber sous les interdictions prévues
par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et l'article 85 du code
des assurances. Je déclare également répondre aux critères d'éligibilité prévus par la Décision
Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020 et par l'appel à candidature
et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum
Vitae.

Signature

AVIS DES SOCIETES(*)

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-
Siège Social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

COMMUNIQUE DE PRESSE

APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (PRESIDENT DU COMITE DES RISQUES) AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers et à la réglementation du Marché Financier, l'Arab Tunisian Bank lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant pour une durée de trois ans.

La procédure de désignation d'un membre indépendant au sein du Conseil d'Administration, a été élaborée selon les stipulations :

- L'article 193 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016
- Des dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment l'article 60
- Des conditions exigées par la Circulaire BCT N°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment les articles 20,23, 24 et 25
- De la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance, notamment les articles 2, 3, 4, 5 et 6

Est considéré membre indépendant au sens de la Loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec L'ARAB TUNISIAN BANK ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

L'Arab Tunisian Bank informe ses actionnaires et le public que le candidat désigné au poste d'administrateur indépendant, pour le mandat 2024-2026, sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Critères d'éligibilité

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

Les candidats doivent notamment remplir les conditions énoncées dans l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, notamment les articles 47, 57 et 60, ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques

et les Etablissements Financiers notamment les articles 20, 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration notamment les articles 2, 3, 4, 5 et 6.

2.1 Conditions juridiques :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne pas être parmi les personnes non éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration, tels qu'énoncés par l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne doit pas avoir fait l'objet un jugement irrévocable pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite, et ce conformément à l'article 60 de la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;
- Ne doit pas être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

2.2 Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

Le candidat ne doit pas être actionnaire de L'ARAB TUNISIAN BANK et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 ;
- N'avoir à la date de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec L'ARAB TUNISIAN BANK, l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à

affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de L'ARAB TUNISIAN BANK ;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe de L'ARAB TUNISIAN BANK;
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique d'une société dans laquelle L'ARAB TUNISIAN BANK détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de L'ARAB TUNISIAN BANK (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de L'ARAB TUNISIAN BANK désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance;
- Ne pas avoir été membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec L'ARAB TUNISIAN BANK au sens de l'article 43 de la loi n° 2016- 48 au moins au cours des 5 dernières années ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de L'ARAB TUNISIAN BANK
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe ARAB TUNISIAN BANK
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, Client, Fournisseur de l'Arab Tunisian Bank
- Ne pas avoir été membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec L'ATB au sens de l'article 43 de la loi n° 2016- 48 au moins au cours des 5 dernières années ;
- N'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif ARAB TUNISIAN BANK
- N'ayant pas de participation directe dans le capital social de L'ARAB TUNISIAN BANK ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du directeur général, directeur général adjoint, ou d'un salarié de L'ARAB TUNISIAN BANK ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec L'ARAB TUNISIAN BANK ou d'une société concurrente;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Ne pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec L'ARAB TUNISIAN BANK ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec L'ARAB TUNISIAN BANK et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48,
- N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale.

2.3 Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Conformément à l'article 41 de la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'Administration et président du comité des risques doit disposer d'une qualification académique et professionnelle et d'une expertise solide dans l'un des domaines de la finance, de la comptabilité et la Gestion des Risques.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'Administration doit posséder les qualifications, les compétences, l'expérience et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission et doit avoir une compréhension appropriée de l'environnement et des domaines d'activités de la Banque.

A cet effet, il doit :

- Être diplômé d'au moins, une maîtrise ou un diplôme équivalent dans les spécialités de la Finance, de l'économie, de la Comptabilité, ou/et de la Gestion des Risques ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix ans (10) dans l'une des spécialités mentionnées ci-dessus et ce dans le secteur financier

Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature à présenter doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature à l'intention de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'ATB présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- Le curriculum vitae du candidat (Annexe 1).
- Une fiche de candidature (Annexe 2).
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée du candidat attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité indiqués (Annexe 3).
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat énoncées dans le Curriculum Vitae
- Une copie d'une pièce d'identité.
- Le bulletin numéro°3 datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

Les candidats s'engagent à communiquer à L'ARAB TUNISIAN BANK tout document ou information complémentaire que celle-ci juge nécessaire pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Les Annexes prévus pour cet appel à candidature sont joints à ce communiqué et ce à partir de la publication de cet avis.

3. Modalités de dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit parvenir à l'ATB par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge, au bureau d'ordre central de l'ATB à l'adresse suivante : 9 Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, **au plus tard le 04 Avril 2024**. Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre de l'ATB fait foi.

Tout dossier de candidature parvenu hors délai sera automatiquement éliminé.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'ATB, doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à Candidature au poste de membre Indépendant au Conseil d'Administration de l'ATB

5. CHOIX DES CANDIDATS

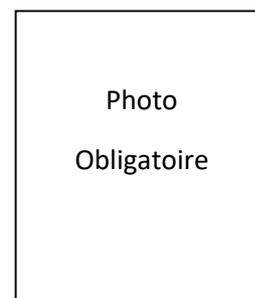
La liste préliminaire des candidats sera arrêtée par le Conseil d'Administration suite aux travaux d'examens des candidatures vérifiés par le Comité de Nomination et de Rémunération. Cette liste est transmise pour avis à la Banque Centrale de Tunisie et au Conseil du Marché Financier, telles qu'exigées par la réglementation en vigueur.

La nomination de l'administrateur indépendant sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

Curriculum Vitae



Prénom :

Nom :

Date de naissance :**Lieu :**

Piece d'identité n°:**Délivrée à****Le**.....

Adresse :

Nationalité :

Téléphone :

E-mail :.....

Expérience Professionnelle :

Expérience Professionnelle dans le secteur financier				
Titre du poste	Date	Entreprise	Mission	Durée

Expérience Professionnelle hors secteur financier				
Titre du poste	Date	Entreprise	Mission	Durée

Membre dans d'autres Conseil d'Administration				
Titre du poste	Date	Entreprise	Mission	Durée

Formation Professionnelle :

Formation	Date	Institution	Observations

Formation Académique :

Diplôme	Date	Établissement	Durée	Observations

Autres Compétences :

Langues et autres informations :

--

Je certifie que les informations contenues dans le présent Curriculum Vitae sont exactes, complètes et justifiées.

Tunis le/..../.....

Signature

Annexe 2

Fiche de candidature

Prénom :.....**Nom**.....

Pièce d'identité : (Numéro et date de délivrance)

.....

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Profession actuelle :

.....

Expérience Professionnelle* :

.....

.....

.....

Formation Académique* :

.....

.....

.....

Autres mandats occupés dans d'autres Conseils d'Administration* :

.....

.....

.....

*Joindre les justificatifs des informations mentionnées

Annexe 3

Déclaration sur l'Honneur

Je soussigné(e), _____

Titulaire de la pièce d'identité n° _____

Délivrée le _____ demeurant au _____

Candidat(e) au poste de membre indépendant au sein du Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank déclare formellement et solennellement sur l'honneur,

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 , les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment l'article 60 ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT N°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment les articles 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance, notamment les articles 2,3,4,5 et 6.
- Respecter les obligations de secret professionnel pour les informations dont j'aurai pris connaissance du fait de l'exercice de mes missions et de ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la Loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions qui me sont dévolues même après la perte de ma qualité de membre du Conseil ;
- Informer le conseil, au cours de mon mandat, avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique ;
- Exercer mes fonctions en toute honnêteté et loyauté en plaçant l'intérêt de l'ATB au-dessus de mes intérêts propres ;
- Ne pas utiliser les moyens de l'ARAB TUNISIAN BANK à des fins personnelles ou à des fins étrangères à l'intérêt de la banque.
- Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae et sur la fiche de ma candidature.

Signature

Avis des sociétés (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Magasin Général -SA- « SMG »,
SIEGE SOCIAL : 28, Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis**

**RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES
Pour les exercices 2024-2025 et 2026**

1. Objet

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société Magasin Général « SMG », relance à son appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires devant siéger à son conseil d'administration.

A cet effet, La Société Magasin Général « SMG », informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée électorale qui sera convoquée par la Société Magasin Général, cette désignation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

2. critères d'éligibilité

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

- **Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**
 - ✓ Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales, suivantes :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées

à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,

- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

• **Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :**

- ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de **la société Magasin Général** ne dépassant pas 0,5 %.
- ✓ Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'une des spécialités : management ou finance ou ingénierie (agroalimentaire, industrielle, informatique).
- ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec **la société Magasin Général** et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ✓ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de Candidature :
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de **la société Magasin Général**.
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que **la société Magasin Général**.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire d'une société dans laquelle **la société Magasin Général** détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de **la société Magasin Général** désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil.
- ✓ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

- Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de la **Société Magasin Général**
- Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même **Groupe société Magasin Général**
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec **la société Magasin Général** ou d'une société concurrente ;
- ✓ Ne pas être, conseiller, client, fournisseur, banquier de **la société Magasin Général**;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de La Société Magasin Général « SMG » présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le model joint **en Annexe1** ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même dans le capital de la Société Magasin Général « SMG »;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10/03/2020 et l'appel à candidature, **selon le model en Annexe 2** ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

4. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par tout moyen laissant une trace écrite, **au siège de la Société Magasin Général « SMG », situé au 28, Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis** à compter de la date de publication du communiqué de l'appel à candidature jusqu'au dernier délai fixé ci-dessous.

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom **du Président du Conseil d'Administration de la Société Magasin Général « SMG »**, et portant la mention :

« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

5. Choix du candidat

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Société Magasin Général transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF) la liste préliminaire des candidats admis à concourir et qui a été arrêtée par le comité de nomination ; le CMF peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la décision générale de la CMF n°23 du 10 mars 2020.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée électorale qui sera convoquée après la clôture de l'appel à candidature.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la Société Magasin Général.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La Société Magasin Général soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

6. Date limite de réception du dossier

Le dernier délai fixé pour la réception des dossiers de candidature est **le lundi 08 avril 2024 à 15 heures**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:.....

N°CIN

Adresse :.....

.....Code Postal.....

Numéro de téléphone fixe.....GSM.....

Email :.....

Activité professionnelle actuelle

.....

Formation académique du candidat :

.....

.....

Mandats actuels en qualité d'administrateur indépendant et ou de représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration des sociétés admises à la cote:

.....

.....

Autres qualifications dans le domaine :.....

Signature

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

Nom et Prénom:.....

Titulaire de la carte d'identité nationale :

Demeurant au :

.....

.....Code Postal.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Magasin Général « SMG »,
Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Industrielle Oléole Sfaxienne Zitex « SIOS-ZITEX »
Siège social : Route de Gabés, Km 2 Sfax

La société SIOS-ZITEX publie, ci-dessous ses états financiers arrêtés au 30 septembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mars 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes monsieur Housseem KALLEL (Cabinet 3 A Consulting).

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023**(En Dinars Tunisiens)**

ACTIFS	NOTES	30/09/2023	30/09/2022
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		9 504 444	9 347 296
Immobilisations incorporelles		41 643	35 729
Amortissements		36 515	33 523
	3.1	5 129	2 206
Immobilisations corporelles		6 494 843	6 403 321
Amortissements		5 596 717	5 552 236
	3.2	898 127	851 085
Immobilisations financières		9 134 624	9 143 324
Provisions		533 436	649 319
	3.3	8 601 188	8 494 005
Total des actifs non courants		9 504 444	9 347 296
ACTIFS COURANTS			
Stocks		652 655	535 317
Provisions		55 233	55 233
	3.4	597 422	480 084
Clients et comptes rattachés		1 277 291	1 618 007
Provisions		175 446	175 446
	3.5	1 101 845	1 442 561
Autres actifs courants		548 612	545 326
Provisions		3 148	3 148
	3.6	545 464	542 178
Placements et autres actifs financiers		1 104	401 075
Provisions		-	-
	3.7	1 104	401 075
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	34 441	7 870
Total des actifs courants		2 280 276	2 873 768
TOTAL DES ACTIFS		11 784 719	12 221 064

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023
(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2023	30/09/2022
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves et résultats reportés		7 764 724	7 753 945
Autres capitaux propres		-	-
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	3.9	10 189 724	10 178 945
Résultat net de l'exercice		81 153	253 279
Total des capitaux propres		10 270 878	10 432 224
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Provisions pour risques et charges		160 160	200 200
	3.10	160 160	200 200
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.11	362 382	542 414
Autres passifs courants	3.12	993 799	780 272
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.13	-	265 954
		1 356 182	1 588 640
Total des passifs		1 516 342	1 788 840
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		11 787 219	12 221 064

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2023	30/09/2022
<u>Produits d'exploitation</u>		1 626 807	2 875 206
Revenus	4.1	1 616 214	2 867 271
Autres produits d'exploitation	4.2	10 593	7 935
<u>Charges d'exploitation</u>		1 758 560	2 640 470
Variation des stocks de produits finis et encours	-	159 200	-
Achats de marchandises consommés			
Achats d'approvisionnements consommés	4.3	997 741	1 552 301
Charges du personnel	4.4	403 420	501 076
Dotations aux amortissements	4.5	47 472	30 247
Dotations aux provisions	4.6	13 443	134 138
	4.7		
Autres charges d'exploitation		455 684	422 708
<u>Résultat d'exploitation</u>	-	131 752	234 737
Charges financières nettes	4.8	15 521	10 919
Produits des placements	4.9	19 972	26 414
Autres pertes et gains ordinaires nets	4.10	212 338	9 317
		85 036	259 548
Impôts sur les sociétés	4.11	3 283	5 769
Contribution sociale de solidarité		600	500
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.12	81 153	253 279

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE DE SIOS ZITEX
ARRETE AU 30/09/2022 (EXPRIME EN DINARS)
MODELE DE REFERENCE

	30/09/2023	30/09/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	Notes	
- Encaissements reçus des clients	1 528 001	2 005 174
- Sommes versées/reçues des sociétés du groupe	9 978	5 000
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	-	595 291
- Sommes versées aux fournisseurs	-	1 585 753
- Sommes versées à l'Etat	-	96 639
- Intérêts payés	-	10 740
- Impôts sur les bénéfices	-	-
<i>FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</i>	5.1	73 853 - 278 249
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES	-	91 523 - 63 138
- DECAISS/ENCAISS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES		
- DECAISSEM./ENCAISSEM. PROVENANT DE L'ACQUISIT./CESSION DE PLACEM.	419 913	200 000
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. FINANCIERES		
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.</i>	5.2	328 390 136 862
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
- ENCAISS.PROVENANT DE L' EMISSION D'ACTIONS		
- DIVIDENDES DISTRIBUES	-	109 719 - 128 208
- ENCAISSEMENT DIVIDENDES		54
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS		
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.		
<i>FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAN.</i>	5.3	- 109 719 - 128 154
<i>INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES</i>		
VARIATION DE TRESORERIE	292 525	- 269 541
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE	-	258 084 11 457
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE	34 441	-
		258 084

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETE AU 30/09/2023 (EXPRIME EN DINARS)
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle Oléicole Sfaxienne Zitex (SIOS ZITEX) est une société anonyme de droit tunisien créée en 1960 Son capital s'élève au 30 Septembre 2023 à 2 425 000 dinars divisé en 242 500 actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

L'objet de la société est le raffinage des huiles alimentaires et la commercialisation des huiles d'olive.

Sur le plan fiscal la société est soumise aux règles de droit commun Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements

L'exercice social s'étend du 01 Octobre au 30 Septembre.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SIOS ZITEX pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Unités monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat transit les frais de livraison et les frais d'installation.

Elles sont amorties selon le mode linéaire.

Les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars sont amortis intégralement

Les taux d'amortissement pratiqués conformément au Décret n°2008-492 du 25 février 2008 fixant les taux maximum des amortissements linéaires sont les suivants :

Construction	5%
Matériels industriels	15%
Matériels de transport	20%
Equipements de bureau	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	33%
Logiciel informatique	33%

Un coefficient de 2 est appliqué au taux d'amortissement du matériel industriel qui fonctionne à 3 équipes.

2.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice les éventuelles moins-values par rapport à la valeur d'entrée font l'objet de provisions pour dépréciations.

2.4 Stocks

Les matières consommables et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport et d'assurances liés au transit.

Les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le coût des matières utilisées et une quote des frais directs et indirects rattachés à la production

3. NOTES SUR LE BILAN

Actifs

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Logiciels informatiques	41 643	35 729
Amortissement cumulés	36 515	33 523
Total	5 129	2 206

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubriques s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Terrains	661 643	661 643
Constructions et aménagements de construction	1 368 381	1 368 381
Matériels Industriel	3 324 857	3 240 074
Outillage industriel	199 300	199 300
Station d'épuration des eaux	226 904	226 904
Matériels de transport	278 509	278 509
Installations générales	192 668	186 753
Installations Gaz Naturel	123 306	123 306
Equipement de bureau	54 080	54 080
Matériels informatiques	45 405	44 689
Divers équipements	19 791	19 682
Total brut	6 494 843	6 403 321
Amortissements cumulés	5 596 717	5 552 236
Total net	898 127	851 085

3.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Titres de participation (*)	9 127 294	9 129 794
Obligations	-	-
Prêts au personnel	5 650	11 850
Dépôts et cautionnements	1 680	1 680
Total brut	9 134 624	9 143 324
Provisions sur titres de participations	533 436	649 319
Total net	8 601 188	8 494 005

(*)	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
ACTIONS AGROZITEX S.A	4 651 695	4 651 695
PARTS SOCIALES OLI-ZITEX	2 260 000	2 260 000
ACTIONS IMMOBILIERE ZITEX	1 399 000	1 399 000
ACTIONS STE AFRICAINE D'HUIL	699 500	699 500
ACTIONS SIOS DISTRIBUTION	15 000	15 000
Autres participations	102 099	104 599
	9 127 294	9 129 794

3.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Pièces de rechanges	361 220	382 486
Matières consommables	132 235	152 831
Produits finis et encours	159 200	-
Total brut	652 655	535 317
Provisions pour dépréciation des stocks	55 233	55 233
Total net	597 422	480 084

3.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Clients ordinaires	1 101 845	1 442 561
Clients douteux	175 446	175 446
Total brut	1 277 291	1 618 007
Provisions pour dépréciation clients douteux	175 446	175 446
Total net	1 101 845	1 442 561

3.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>29/09/2022</u>	<u>30/09/2022</u>
Comptes d'Etat débiteurs	512 771	506 797
Fournisseurs débiteurs	15 988	12 506
Comptes de régularisation	19 853	20 392
Comptes courants des Sociétés de groupe	-	5 631
Total brut	548 612	545 326
Comptes courants AGRO ZITEX	-	5 631
Comptes courants SIOS DISTRIBUTION	-	-
Comptes courants AGRO EXPORT	-	-
Comptes courants OLI ZITEX	-	-
	-	5 631

3.7 Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Billets de trésor	-	400 000
Actions SICAV	1 065	1 036
Autres	39	39
Total brut	1 104	401 075
Provisions pour dépréciations des placements	-	-
Total net	1 104	401 075

3.8 Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Chèques à encaisser	4 489	4 000
Banques	29 466	2 932
Caisse	485	938
Total brut	34 441	7 870

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

3.9 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 30 Septembre 2023 à 10 270 878 DT contre 10 432 224DT au 30 Septembre 2022. L'évolution de chaque rubrique est détaillée en annexe 2.

Les réserves figurant parmi les capitaux propres au 30 septembre 2023 se détaillent ainsi:

Fonds propres figurant au bilan clos au 30-09-2022	30/09/2023
RESERVE LEGALE	242 500
RESERVES EXTRA-ORDINAIRE	5 145 801
AUTRES RESERVES	811 480
RESERVES SPECIALES DE REEVALUATION	1 287 623
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi	7 487 403

3.10 Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 Septembre 2023 à 200 200 DT et qui correspondent à des risques généraux.

3.11 Fournisseurs et comptes rattachés:

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Fournisseurs d'exploitation	230 699	342 578
Fournisseurs, effets à payer	131 683	199 836
Total	362 382	542 414

3.12 Autres passifs courants :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Personnel et comptes rattachés	30 260	19 827
Etat, impôts et taxes	13 822	15 606
Créditeurs divers	(1) 885 073	690 789
Comptes de régularisation	64 644	54 050
Total	993 799	780 272

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Dividendes à payer	675 749	544 168
CNSS	21 773	19 168
Autres	187 552	127 453
Total	885 073	690 789

3.13 Concours bancaires et autres passifs financiers:

Cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Échéance à moins d'un an/emprunt LT	-	-
Banques	-	265 954
Total	-	265 954

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Revenus d'exploitation	1 219 439	2 733 839
Transport et autres revenus	396 776	141 367
Total	1 616 214	2 875 206

4.2 Autres produits d'exploitation:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Amortissement de la subvention d'investissement	-	-
Jetons de présence reçus	3 750	3 750
Subventions d'exploitation	-	-
Produits divers	6 843	4 185
Total	10 593	7 935

4.3 Achats d'approvisionnements consommés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Achats matières consommables	272 611	452 923
Achats Pièces de rechange	80 041	35 859
Electricité, Eaux et Gaz naturel	573 450	1 078 472
Autres Achats	29 777	45 061
Variations des Stocks	41 862	- 60 014
Total	997 741	1 552 301

4.4 Charges de personnel:

Les charges de personnel s'élèvent au 30 Septembre 2023 à 403 420 DT contre 501 076 DT au 30 Septembre 2022.

4.5 Dotations aux amortissements:

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 47 472 DT contre 30 247 DT au 30 Septembre 2022.

4.6 Dotations aux provisions:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Provisions pour dépréciation des titres	13 443	14 138
Provisions pour risques et charges	-	120 000
Total	13 443	134 138

4.7 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Entretiens et réparations	131 390	153 931
Assurances	9 005	9 161
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	126 348	99 573
Frais de transport et de transit	55 184	67 725
Commissions bancaires	2 159	2 235
Impôts et taxes	10 359	21 927
Jetons de présence	20 000	32 500
Autres	101 239	35 657
Total	<u>455 684</u>	<u>422 708</u>

4.8 Charges financières nettes :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Intérêts des comptes courants	14 965	10 686
Pertes de changes	584	233
Gains de changes	-	-
Total	<u>15 521</u>	<u>10 919</u>

4.9 Produits des placements :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Dividendes reçus	59	54
Revenus/ titres	19 913	26 360
Intérêts sur créances sociétés du groupe	-	-
Total	<u>19 972</u>	<u>26 414</u>

4.10 Autres pertes et gains ordinaires nets :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Reprise sur provisions	169 366	6 317
Gains exceptionnels nets	42 972	3 000
	<u>212 338</u>	<u>9 317</u>

4.11 Impôts sur les sociétés :

La société est soumise au taux d'imposition de 15%.

L'impôt sur les sociétés s'élève au 30 Septembre 2023 à 3 283 DT contre 5 769 DT au 30 Septembre 2022.

Amortissements différés et perte reportées

Exercice	Résultat fiscal déficitaire	Amortissements réputés différés	Pertes reportées imputables
2014-2015	297 899,846	120 479,785	
2015-2016	527 082,113	58 346,910	
2016-2017	199 401,270	28 537,594	170 863,676
2017-2018	140 178,706	16 521,010	123 657,696
2018-2019	253 510,201	16 722,326	236 787,875
2019-2020	175 641,800	14 457,232	161 184,568

4.12 Résultat de l'exercice :

Le résultat réalisé au 30 septembre 2023 s'élève à un bénéfice de 81 153 dinars contre un bénéfice de 253 279 dinars au 30 septembre 2022.

5. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

5.1 Flux d'exploitation :

*** Encaissements recus des clients**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Encaissements reçus des clients	1 528 001	2 005 174
Total	<u>1 528 001</u>	<u>2 005 174</u>

***Sommes versées aux fournisseurs**

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Sommes versées aux fournisseurs	1 068 454	1 585 753
Total	<u>1 068 454</u>	<u>1 585 753</u>

*** Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Salaires et compléments de salaires versés	241 170	465 384
Déclarations Sociales payées	77 088	129 908
Total	318 259	595 291

*** Sommes versées à l'Etat**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Etats impôts et taxes payés	62 008	96 639
Total	62 008	96 639

5.2 Flux d'investissement :

*** Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Batiments	-	-
Matériels pour raffinage	-	25 561
Autres investissements	91 523	37 577
Total	91 523	63 138

5.3 Flux de financement :

*** Dividendes distribués**

Ce montant correspond essentiellement aux dividendes décidés par les assemblées générales qui ont été distribués aux actionnaires.

*** Dividendes encaissés**

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
- ENCAISSEMENT DIVIDENDES	-	54
	-	54

6. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

6.1 Ventes :

Au cours de cet exercice la société a procédé à des ventes et des prestations de services pour OLI ZITEX (société du groupe) d'un montant de 229 502 dt

6.2 Achats :

Les achats réalisés au cours de cet exercice avec les sociétés du groupe totalisent un montant de 71 600 Dinars et comprennent des achats et des prestations de service auprès des sociétés AGRO ZITEX et l'AFRICAINNE D'HUILE.

6.3 Dividendes :

Au cours de cet exercice, la société n'a pas bénéficié de dividendes auprès des sociétés du groupe.

7. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LES EVENEMENTS POSTERIEURES A LA DATE DE CLOTURE

La société n'a pas d'engagement hors bilan.

ARRETE AU 30/09/2023 (EXPRIME EN DINARS)

SIOS ZITEX
TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2023

(En Dinars Tunisiens)

	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENT			VCN
	30/09/2022	Acquisitions	Cession et Mise		30/09/2022	Régularisations		
			au rebut ou reclassement	30/09/2023		Dotations	30/09/2023	
Immobilisations incorporelles	35 729	5 914	-	41 643	33 523	2 991	36 515	5 129
Logiciels informatiques	35 729	5 914		41 643	33 523	2 991	36 515	8 120
Immobilisations corporelles	6 403 321	91 523	-	6 494 843	5 552 236	44 481	5 596 717	898 127
Terrains	661 643			661 643	-		-	661 643
Constructions et Aménagement	1 368 381			1 368 381	1 366 390	159	1 366 550	1 831
Matériels et Outillages Industriels	3 439 843	84 783		3 524 626	3 280 699	38 068	3 318 767	205 859
Station d'épuration des eaux	226 904			226 904	226 904	-	226 904	-
Matériel de transport	278 509			278 509	278 509	-	278 509	-
Installation Gaz Naturel	123 306			123 306	123 306	-	123 306	-
Agencements, aménagement et ins	186 753	5 914		192 668	171 625	3 531	175 156	17 511
Equipement de bureau	54 080			54 080	53 632	323	53 955	125
Matériels Informatiques	44 220	716		44 936	42 975	788	43 763	1 173
Divers Equipements	19 682	109		19 791	8 195	1 611	9 807	9 984
Total	6 439 050	97 436	-	6 536 487	5 585 759	47 472	5 633 231	903 255

ARRETE AU 30/09/2023 (EXPRIME EN DINARS)
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2023

(En Dinars Tunisiens)

RUBRIQU	30/09/202	Affectio n réserve	Affectio n réserve extra	Intégration	Affectationreport à Subventions	Réduction du capital par Résultat deannulation l'exercice d'actions propres	Amort. de la subvention	30/09/2023
Capital social	2 425 000	-	-	-	-	-	-	2 425 000
Réserve légale	242 500	-	-	-	-	-	-	242 500
Réserve Extraordinaires	5 145 801	-	-	-	-	-	-	5 145 801
Autres réserves	811 480	-	-	-	-	- 242 500	-	568 980
Réserves de réévaluation	1 287 622	-	-	-	-	-	-	1 287 622
Résultats reportés	266 542	-	-	253 279	-	-	-	519 821
Résultats de l'exercice	253 279	-	-	253 279	-	-	81 153	81 153
Subventions d'investisseme	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	10 432 224	-	-	-	-	- 242 500	81 153	10 270

ARRETE AU 30/09/2023 (EXPRIME EN DINARS)

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

(En Dinars Tunisiens)

Soldes intermédiaires de gestion				
	29/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Ventes de marchandises				
Coût d'achat des marchandises vendues				
Marge commerciale	(1)	-	-	-
Production vendue	1 616 214	2 867 271	2 088 233	1 973 657
Production stockée (ou destockage)	159 200	-	(6 000)	(1 726)
Production immobilisée				
Production de l'exercice	1 775 414	2 867 271	2 082 233	1 971 931
Achats consommés	(997 741)	(1 552 301)	(907 960)	(916 760)
Marge sur coût matières	777 674	1 314 970	1 174 272	1 055 171
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-
Charges de personnel	(403 420)	(501 076)	(479 878)	(638 637)
Excédent brut d'exploitation	374 254	813 894	694 394	416 534
Autres produits	10 593	7 935	21 299	125 723
Dotations aux amortissements et aux provisions	(60 915)	(164 384)	(136 675)	(142 839)
Autres charges	(455 684)	(422 708)	(416 622)	(276 409)
Résultat d'exploitation	(131 752)	234 737	162 396	
Produits financiers	19 972	26 414	27 894	58 671
Charges financières	(15 521)	(10 919)	(10 423)	(9 007)
Résultat courant avant impôts	(127 302)	250 231	179 866	49 664
Produits exceptionnels	212 338	9 317	33 972	6 606
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel	85 036	259 548	213 839	56 270
Impôts sur les bénéfices	(3 883)	(6 269)	(4 414)	(4 287)
Résultat de l'exercice	81 153	253 279	209 425	51 982

التقرير العام لمراقب الحسابات

- السنة المالية 2023/2022 -

مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

تنفيذا لمهمة مراقبة الحسابات التي كلفتنا بها الجلسة العامة العادية المنعقدة في 31 مارس 2023،
نقدم لعنايتكم تقريرنا العام حول حسابات السنة المالية 2023/2022 الممتدة من 1 أكتوبر
2022 إلى غاية 30 سبتمبر 2023.

قمنا بالتدقيق في القوائم المالية الملحقه للشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، التي وقع اعدادها من طرف
مجلس الادارة وهي تتضمن الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية المتعلقة بالسنة
المالية 2023/2022 والايضاحات المتضمنة ملخص لأهم الطرق المحاسبية المطبقة وايضاحات
أخرى.

بلغت نتائج الشركة خلال السنة المالية 2023/2022 أرباحا ب 81.153 دينار، مقابل أرباح
قدرها 253.279 دينار بالنسبة لسنة 2022/2021.

نعتمد بأن التدقيق الذي قمنا به يوقر أساسا معقولا لإبداء رأينا.

إبداء الرأي

إعتباراً لما أوليناه من عناية في القيام بمهمتنا، وحسب رأينا فإنّ القوائم المالية للشركة الصناعية للزيوت بصفاقس كما هي ملحقة بتقريرنا، تمثّل بعدالة من كافّة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للشركة كما في 30 سبتمبر 2023 ونتيجة نشاطها وتدقّقاتها التقديرية لسنة 2023/2022، وفقاً للقانون التونسي المتعلّق بنظام المحاسبة للمؤسسات.

تبريرات حول الرأي

لقد قمنا بالتدقيق وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق المطبقة في تونس. إن مسؤولياتنا وفقاً لهذه المعايير موضحة لاحقاً في تقريرنا ضمن فقرة مسؤولية المدقق حول تدقيق البيانات المالية. نحن مستقلون عن الشركة وفقاً لمتطلبات المعايير الدولية للسلوك الأخلاقي للمحاسبين ذات الصلة بتدقيقنا للبيانات المالية، وإننا قد أوفينا بمسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لتلك المتطلبات. نعتقد بأن عملية التدقيق قد وقرت أساساً معقولاً لإبداء رأينا.

مسؤوليات الإدارة والأشخاص المسؤولين عن الحوكمة عن البيانات المالية

إن مجلس الإدارة مسؤول عن إعداد البيانات المالية وعرضها بصورة عادلة وفقاً للقانون وللمعايير الدولية للتقارير المالية، وعن الرقابة الداخلية التي تعتبرها الإدارة ضرورية لتمكينها من إعداد بيانات مالية خالية من أخطاء جوهرية، سواء كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ. عند إعداد البيانات المالية، تكون الإدارة مسؤولة عن تقييم قدرة الشركة على الإستمرار والإفصاح، عندما ينطبق ذلك، عن أمور تتعلق بالإستمرارية واستخدام أساس الإستمرارية المحاسبي، ما لم تنوي الإدارة تخفيض نشاط الشركة أو إيقاف أعمالها أو لا يوجد بديلاً واقعياً غير ذلك. إن الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة هم المسؤولين على الإشراف على عملية التقارير المالية.

مسؤولية المدقق حول تدقيق البيانات المالية

إن أهدافنا هي الحصول على تأكيد معقول فيما إذا كانت البيانات المالية ككل خالية من الأخطاء الجوهرية، سواءاً كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ، وإصدار تقريرنا والذي يتضمن رأينا. إن التأكيد المعقول هو مستوى عال من التأكيد، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي تم القيام به وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق سيكتشف دائماً أي خطأ جوهري، إن وجد.

إن الأخطاء يمكن أن تنشأ من الإحتمال أو الخطأ، وتعتبر جوهرية إذا كانت، بشكل فردي أو إجمالي، من الممكن أن تؤثر بشكل معقول على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل المستخدمين على أساس هذه البيانات المالية. نقوم بممارسة الإجهاد المهني كجزء من عملية التدقيق وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق، والمحافظة على تطبيق مبدأ الشك المهني خلال التدقيق، بالإضافة إلى:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في البيانات المالية، سواءً كانت ناشئة عن الغش أو الخطأ، وكذلك تصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق مستجيبة لتلك المخاطر، والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة لتوفر أساساً لرأينا. إن خطر عدم اكتشاف الإخطاء الجوهرية الناتجة عن الغش أعلى من الخطر الناتج عن الخطأ، حيث أن الغش قد يشتمل على التواطؤ، التزوير، الحذف المتعمد، سوء التمثيل أو تجاوز للرقابة.

- الحصول على فهم للرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق لغايات تصميم إجراءات تدقيق مناسبة حسب الظروف، وليس لغرض إبداء رأي حول فعالية الرقابة الداخلية في الشركة.
- تقييم ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة ومدى معقولية التقديرات المحاسبية والإيضاحات ذات العلاقة المعدة من قبل الإدارة.

- الإستنتاج حول ملائمة استخدام الإدارة لأساس الإستمرارية المحاسبي وبناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، فيما إذا كان هنالك وجود لعدم ثيقن جوهري يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكاً جوهرياً حول قدرة الشركة على الإستمرار كمنشأة مستمرة.

إذا استنتجنا عدم وجود ثيقن جوهري، فإننا مطالبون بلفت الإنتباه في تقرير تدقيقنا إلى الإيضاحات ذات العلاقة في البيانات المالية، وإذا كان الإنصاح عن هذه المعلومات غير ملائم، فسنقوم بتعديل رأينا. إن استنتاجاتنا تعتمد على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها حتى تاريخ تقرير تدقيقنا. ومع ذلك، فإنه من الممكن أن تتسبب أحداث أو ظروف مستقبلية في توقف الشركة على الإستمرار كمنشأة مستمرة.

- تقييم العرض العام والشكل والمحتوى للبيانات المالية بما فيها الإيضاحات وفيما إذا كانت البيانات المالية تمثل المعاملات والأحداث بشكل يحقق العرض العادل.

لقد تواصلنا مع الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة بخصوص نطاق وتوقيت التدقيق المخطط له وملاحظات التدقيق الهامة، بما في ذلك أية نقاط ضعف هامة في الرقابة الداخلية التي تم تحديدها خلال تدقيقنا.

تقرير حول الواجبات القانونية والترتيبية الأخرى

- تطبيقاً لمقتضيات الفقرة الأولى من الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بالتحقق من صحة المعلومات عن حسابات الشركة التي تضمنها تقرير مجلس الإدارة والخاصة بسنة 2023/2022، وبرأينا فهي لا تستوجب منا إبداء ملاحظات خاصة.

- تطبيقاً للفصل 3 جديد من القانون عدد 117 لسنة 1994 وللفقرة الثانية من الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بالتأكد بصفة دورية من نجاعة نظام الرقابة الداخلية، وهي موضوع تقرير مستقل قدم لمجلس الإدارة.

- تمسك الشركة بنفسها حسابات الأسهم التي تصدرها وهي مطابقة للتشريع الجاري به العمل.

تونس في 12 مارس 2024

مراقب الحسابات
ع/ شركة أأل للاستشارة
حسام القلا، - خبير محاسب -

مساهمي الشركة الصناعاتية للزيوت بصفاقس

تطبيقا للفصلان 200 و475 من مجلة الشركات التجارية، نقدم لكم التقرير المتعلق بالاتفاقيات المشار إليها. تتمثل مسؤوليتنا في التأكد من خضوع تلك الاتفاقيات للإجراءات القانونية للترخيص والمصادقة وكذلك من صحة وسلامة تدوينها بالقوائم المالية. ان البحث الدقيق وبصفة موسعة عن تلك الاتفاقيات ليس من مشمولات أعمالنا ولا ابداء الرأي حول مدى جدوى وضرورة ابرام تلك الاتفاقيات، بل تنحصر مهمتنا في اعلامكم بخصائصها وبأهم بنودها وذلك بالاعتماد على ما وقع اعلامنا به من طرف الهياكل المختصة بالشركة وعلى أعمال التدقيق التي نقوم بها. من خلال ما وقع اعلامنا به من طرف الهياكل المختصة واطلاعنا على محاضر اجتماعات مجلس الادارة تبين لنا أنه تم الترخيص في الحسابات الجارية والاتفاقيات المبرمة كما يلي :

عمليات مع الادارة العامة وأعضاء المجلس

- 1- صرف بدل الحضور السنوية بمقدار جملي خام ب17.500 دينار المقررة من طرف الجلسة العامة المنعقدة بتاريخ 31 مارس 2023.
- 2- تم، لفائدة أعضاء من مجلس الادارة، صرف مبلغ خام ب2.500 دينار متأتية من شركة "أفروزيتاكس" وذلك مقابل حضورهم الاجتماعات وتمثيل الشركة.
- 3- تم بالموازنة تسجيل منحة الامضاء المزدوج لعضو المجلس تطبيقا لقرارات الجلسة العامة أي 6.000 دينار صافية عن كل سنة.
- 4- بلغت مرتبات المدير العام للشركة مقدارا سنويا صافيا قدره 32.000 دينار.

تونس في 12 مارس 2024

مراقب الحسابات
ع / شركة الاستشارة
حسام القلا، - خبير محاسب -

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Industrielle Oléole Sfaxienne Zitex « SIOS-ZITEX »
Siège social : Route de Gabés, Km 2 Sfax

La société SIOS-ZITEX publie, ci-dessous ses états financiers arrêtés au 30 septembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mars 2024. Ces états sont accompagnés de rapport du commissaire aux comptes monsieur Housseem KALLEL (Cabinet 3 A Consulting).

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2023	30/09/2022
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		2 891 760	4 085 854
Immobilisations incorporelles		65 107	59 193
Amortissements		59 979	56 602
	2.1	5 129	2 592
Immobilisations corporelles		45 647 884	45 500 662
Amortissements		42 974 841	42 013 448
	2.2	2 673 043	3 487 214
Immobilisations financières		114 109	120 309
Provisions		15 313	15 313
	2.3	98 796	104 996
A ACTIFS NON COURANTS		2 312 106	2 151 051
Résorption AANC		2 197 315	1 659 998
		114 791	491 052
Total des Actifs non courants		2 891 760	4 085 854
ACTIFS COURANTS			
Stocks		12 208 226	19 971 606
Provisions		861 925	173 404
	2.4	11 346 300	19 798 202
Clients et comptes rattachés		5 137 301	5 044 981
Provisions		1 396 913	2 278 701
	2.5	3 740 388	2 766 281
Autres actifs courants		4 971 461	5 173 732
Provisions		937 197	3 148
	2.6	4 034 264	5 170 584
Placements et Autres actifs financiers		11 570 991	3 000 896
Provisions		-	-
	2.7	11 570 991	3 000 896
Liquidités et équivalents de liquidités	2.8	924 987	3 754 258
Total des Actifs courants		31 616 930	34 490 222
TOTAL DES ACTIFS		34 508 690	38 576 076

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023**(En Dinars Tunisiens)**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2023	30/09/2022
Capital social	3.1	2 425 000	2 425 000
Réserves consolidés	3.2	12 932 530	12 699 877
Total des capitaux propres avant résultats de l'exercice		15 357 530	15 124 877
Résultat de l'exercice consolidé	3.3	649 668	993 253
Total des capitaux propres avant affectation		16 007 198	16 118 131
Intérêts des minoritaires			
Parts des intérêts minoritaires dans les réserves		6 689 219	6 755 156
Parts des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		117 949	219 425
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		836 066	1 000 000
Provisions pour risques et charges		1 136 396	234 688
		1 972 462	1 234 688
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.4	3 558 811	3 365 910
Autres passifs courants	3.5	4 053 268	10 554 050
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.6	2 109 783	328 717
Total des passifs		11 694 324	15 483 365
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		34 508 690	38 576 076

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 30 SEPTEMBRE
2023**

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2023	30/09/2022
<u>Produits d'exploitation</u>		27 878 081	15 324 704
Revenus	4.1	27 647 782	13 698 603
Autres produits d'exploitation	4.2	230 299	1 626 101
<u>Charges d'exploitation</u>		26 617 748	14 926 940
Variation des stocks de produits finis et encours	-	2 572 067	- 801 813
Achats d'approvisionn.et de marchandises consommés	4.3	23 259 766	9 349 680
Charges du personnel		2 742 702	2 360 015
Dotations aux amortissements et provisions	4.4	2 466 871	2 125 407
Autres charges d'exploitation		720 477	1 893 650
<u>Résultat d'exploitation</u>		1 260 333	397 764
Charges financières nettes	4.5	274 338	188 991
Produits de placements	4.6	517 525	248 941
Autres pertes et gains ordinaires nets		-	847 633
Impôts sur les sociétés		673 288	78 378
Contribution sociale de solidarité		62 616	14 290
Résultat de l'exercice		767 617	1 212 678
Part des minoritaires		117 949	219 425
Part du groupe		649 668	993 253

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
CONSOLIDE ARRETE AU 30/09/2022
(EXPRIME EN DINARS) MODELE DE
REFERENCE

	Notes	Exercice clos 30/09/2023	Exercice clos 30/09/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Encaissements reçues des clients		17 891 593	11 979 700
- Sommes recues des stés de groupe		-	
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	-	2 336 941	2 071 625
- Sommes versées aux fournisseurs	-	13 483 407	9 999 233
- Intérêts payés ou reçus	-	119 285	64 037
- Sommes versées à l'Etat	-	1 647 278	462 340
		304 682	489 462
<i>FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</i>	5.1	304 682	489 462
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES	-	191 750	119 565
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES		-	-
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DE PLACEM.		-	1 899 587
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DE PLACEM.	-	4 450 087	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		-	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. FINAN.		-	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.		-	-
		4 641 837	1 780 022
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.</i>	5.2	4 641 837	1 780 022
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- ENCAISSEMENT SUITE A L'EMISSION D'ACTIONS		-	-
- SUBVENTIONS RECUES		-	-
- DIVIDENDES DISTRIBUES	-	109 719	128 208
- ENCAISSEMENTS DIVIDENDES		471	413
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS		1 500 000	1 000 000
- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS		-	-
		1 390 752	872 206
<i>FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAN.</i>	5.3	1 390 752	872 206
<i>INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES</i>			
		810	2 138
VARIATION DE TRESORERIE	-	2 946 403	2 162 766
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		3 425 541	1 264 913
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE		479 138	3 425 541

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 Septembre 2023

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Sios Zitex sont arrêtés au 30 Septembre 2023 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 complétant le code des sociétés commerciales et les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers.

1.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la Société mère et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

Le tableau suivant synthétise le périmètre de consolidation du groupe Sios - Zitex .

Sociétés	Pourcentage De contrôle	Pourcentage d'intérêt
Société Industrielle Oléicole Sfaxienne (Mère)	100%	100%
Sios Distribution	100%	100%
Agro - Zitex	75%	75%
Société Africaine des huiles	99.92%	88.39%
Oli - Zitex	100%	100%
Agro Export	99,92%	75%
IMMOBILIERE ZITEX	60%	60%

Les sociétés consolidées l'ont toutes été par voie d'intégration globale, Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat. Ainsi, les opérations et transactions internes ont été éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- * des comptes courants entre sociétés du groupe.
- * des transactions d'achat et de vente et prestations.
- * des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- * des dividendes et jetons de présence servis par des sociétés du groupe.

Le résultat consolidé correspond, donc, au résultat retraité de la société mère majoré de la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés consolidées.

1.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 30 Septembre 2023

Les filiales, dont l'exercice social correspond à l'année civile, ont préparé pour les besoins de la consolidation des états financiers arrêtés à la date du 30 Septembre 2023.

1.4 Traitement de l'impôt

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt exigible. L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices payables ou recouvrables au titre de l'exercice.

1.5 Ecart d'acquisition

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix d'acquisition et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique courant, aucun écart d'acquisition n'a été relevé.

2. NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS

2.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Logiciels informatiques	65 107	59 193
Amortissements cumulés	59 979	56 602
Total net	5 129	2 592

2.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>
Terrains	1 353 434	1 353 434
Constructions et aménagements de construction	6 914 042	6 914 042
Matériel industriel installations et outillages	35 123 076	35 123 076
Matériel de transport	1 696 660	1 696 660
MMB/ Matériel informatiques	324 773	349 416
Immobilisations en cours	64 036	64 036
Total brut	45 647 884	45 500 662
Amortissements cumulés	42 974 841	42 013 448
Total net	2 673 043	3 487 214

2.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Actions/ obligations	104 599	104 599
Prêt personnel	5 650	11 850
Dépôt et cautionnement	3 860	3 860
Total brut	114 109	120 309
Provisions pour dépréciation d'actions	15 313	15 313
Total net	98 796	104 996

2.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	30/09/2023	30/09/2022
Pièces de rechange/consommables	689 089	1 620 400
Produits finis, prestations et huiles	11 519 137	18 351 206
Total brut	12 208 226	19 971 606
Provisions pour dépréciation des Stocks	861 925	173 404
Total net	11 346 300	19 798 202

2.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	30/09/2023	30/09/2022
Clients ordinaires	3 321 352	3 891 527
Clients, effets à recevoir	574 815	2 567
Clients douteux	1 241 134	1 150 888
Total brut	5 137 301	5 044 981
Provisions pour dépréciation comptes clients	1 396 913	2 278 701
Total net	3 740 388	2 766 281

2.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Comptes d'Etats et débiteurs divers	1 880 492	1 981 876
Fournisseurs débiteurs	3 256 809	3 191 857
Total brut	5 137 301	5 173 732
Provisions pour dépréciation Débiteurs divers	1 396 913	3 148
Total net	3 740 388	5 170 584

2.7 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	30/09/2023	30/09/2022
Titres SICAV, billets de trésor et autres placements	11 570 991	3 000 896
Total	11 570 991	3 000 896

2.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	30/09/2023	30/09/2022
Banques	922 670	3 751 477
Caisse	2 316	2 781
Total	924 987	3 754 258

CAPITAUX PROPRES

3.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social du groupe s'élève, à la date du 30 Septembre 2023, à 2 425 000 dinars correspondant au capital de la société mère SIOS ZITEX, Il est composé de 242 500 actionsactions de valeur nominale 10 dinars chacune.

3.2 RESERVES

Les réserves consolidées totalisent, à la date du 30 Septembre 2023, la somme de 12 932 530 DT alors que la part des minoritaires dans les réserves s'élèvent à 12 699 877 DT.

3.3 RESULTATS

Les résultats consolidés totalisent, à la date du 30 Septembre 2023, un bénéfice de 649 668dinars contre un bénéfice de 993 253 dinars pour l'exercice 2022/2021

PASSIFS

3.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	30/09/2023	30/09/2022
Fournisseurs et comptes rattachés	3 558 811	3 365 910
Total	3 558 811	3 365 910

3.5 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Clients et Crédeurs divers	4 053 268	10 554 050
Total	4 053 268	10 554 050

3.6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique se détaille ainsi :

	30/09/2023	30/09/2022
Concours bancaires	445 849	266 201
Autres passifs financiers	1 663 934	62 516
Total	2 109 783	328 717

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1 Revenus

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Revenus d'exploitation	27 471 006	13 565 171
Transport et autres revenus	176 776	133 432
Total	27 647 782	13 698 603

4.2 Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Autres produits d'exploitation	230 299	1 626 101
Total	230 299	1 626 101

4.3 Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Achats d'approvisionnement consommés	23 259 766	9 349 680
Total	23 259 766	9 349 680

4.4 Dotations aux amortissement et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Provisions pour risques et charges	144 236	356 297
Autres dotations(amort.et prov.)	2 322 635	1 769 110
Total	2 466 871	2 125 407

4.5 Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Charges financières nettes	274 338	188 991
Total	274 338	188 991

4.6 Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Produits de placements	517 525	248 941
Total	517 525	248 941

5. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

5.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

* Encaissements reçus des clients Cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Encaissements reçus des clients locaux	9 651 887	3 435 730
Encaissements reçus des clients étrangers	8 239 706	8 543 969
Total	17 891 593	11 979 700

* Sommes versées aux fournisseurs Cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Sommes versées aux fournisseurs	13 483 407	9 999 233
Total	13 483 407	9 999 233

* Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux Cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Total	2 336 941	2 071 625

* Sommes versées à l'Etat: Cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022
Total	1 647 278	462 340

5.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie liés aux activités d'investissement totalise 4 641 837 Dinars qui s'agit principalement comme suit:

* Décaissement provenant de l'acquisition de placements

	30/09/2023	30/09/2022
Acquisition de placements	4 450 087	-
Total	4 450 087	-

* Encaissement provenant de la cession de placements

	30/09/2023	30/09/2022
Encaiss. / cession de placements	-	1 899 587
Total	-	1 899 587

5.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Le flux de trésorerie liés aux activités de financement totalise au 30 septembre 2023 un encaissement de 1 390 752 Dinars contre un encaissement de 872 206 au 30 septembre 2022 dont:

* Dividendes distribués

	30/09/2023	30/09/2022
Dividendes servis aux actionnaires du groupe	109 719	128 208
Total	109 719	128 208

* Encaissement des emprunts

	30/09/2023	30/09/2022
Encaissement des emprunts	1 500 000	1 000 000
Total	1 500 000	1 000 000

**تقرير مراقب الحسابات حول القوائم المالية المجمعة
للسنة المالية 2023/2022**

مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

تنفيذا لمهمة مراقبة الحسابات المجمعة، نقدّم لعنايتكم التقرير المتعلق بالقوائم المالية المجمعة للسنة المالية 2023/2022.

قمنا بالتدقيق في القوائم المالية لمجمع "الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس"، وهي تتضمن الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية المتعلقة بالسنة المالية 2023/2022 والابضاحات المتضمنة للملخص لأهم الطرق المحاسبية المطبقة وابطاحات أخرى.

بلغت نتائج المجمع بالنسبة للسنة المالية 2023/2022 أرباحا قدرها 649.668 دينار بعد طرح حصة أقلية ب 117.949 دينار، مقابل أرباح قدرها 993.253 بعد طرح حصة أقلية ب 219.425 دينار بالنسبة لسنة 2022/2021.

نعتقد بأن عملية التدقيق قد وقرت أساسا معقولا لإبداء رأينا.

إبداء الرأي

إعتبارا لما أوليناه من عناية في القيام بمهمتنا وحسب رأينا فإن القوائم المالية المجمعة للشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، كما هي ملحقة بتقريرنا، تمثل بعدالة من كافة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للمجمع كما في 30 سبتمبر 2023 ونتيجة نشاطه وتدفقاته التقديرية لسنة 2023/2022، وفقا للقانون التونسي المتعلق بنظام المحاسبة للمؤسسات.

تبريرات حول الرأي

قمنا بالتثبت من مدى إحترام المجمع للمبادئ والإتفاقات المحاسبية الأساسية. لقد قمنا بالتدقيق وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق المطبقة في تونس. إن مسؤولياتنا وفقاً لهذه المعايير موضحة لاحقاً في تقريرنا ضمن فقرة مسؤولية المدقق حول تدقيق البيانات المالية. نحن مستقلون عن المجمع وفقاً لمتطلبات المعايير الدولية للسلوك الأخلاقي للمحاسبين ذات الصلة بتدقيقنا للبيانات المالية، وإننا قد أوفينا بمسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لتلك المتطلبات. نعتقد بأن عملية التدقيق قد وقرت أساساً معقولاً لإبداء رأينا.

مسؤوليات الإدارة والأشخاص المسؤولين عن الحوكمة عن البيانات المالية

إن مجلس الإدارة مسؤول عن إعداد البيانات المالية وعرضها بصورة عادلة وفقاً للقانون وللمعايير الدولية للتقارير المالية، وعن الرقابة الداخلية التي تعتبرها الإدارة ضرورية لتمكيتها من إعداد بيانات مالية خالية من أخطاء جوهرية، سواء كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ. عند إعداد البيانات المالية، تكون الإدارة مسؤولة عن تقييم قدرة الشركة على الإستمرار والإفصاح، عندما ينطبق ذلك، عن أمور تتعلق بالإستمرارية واستخدام أساس الإستمرارية المحاسبي، ما لم تنوي الإدارة تخفيض نشاط الشركة أو إيقاف أعمالها أو لا يوجد بديلاً واقعياً غير ذلك. إن الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة هم المسؤولون على الإشراف على عملية التقارير المالية.

مسؤولية المدقق حول تدقيق البيانات المالية

إن أهدافنا هي الحصول على تأكيد معقول فيما إذا كانت البيانات المالية ككل خالية من الأخطاء الجوهرية، سواءاً كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ، وإصدار تقريرنا والذي يتضمن رأينا. إن التأكيد المعقول هو مستوى عالٍ من التأكيد، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي تم القيام به وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق سيكشف دائماً أي خطأ جوهري، إن وجد. إن الأخطاء يمكن أن تنشأ من الإحتيال أو الخطأ، وتعتبر جوهرية إذا كانت، بشكل فردي أو إجمالي، من الممكن أن تؤثر بشكل معقول على القرارات الإقتصادية المتخذة من قبل المستخدمين على أساس هذه البيانات المالية. نقوم بممارسة الإجتهد المهني كجزء من عملية التدقيق وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق، والحفاظة على تطبيق مبدأ الشك المهني خلا التدقيق، بالإضافة الى:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في البيانات المالية، سواءاً كانت ناشئة عن الغش أو الخطأ، وكذلك تصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق مستجيبة لتلك المخاطر، والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة

لتوفر أساساً لرأينا. إن خطر عدم اكتشاف الأخطاء الجوهرية الناتجة عن الغش أعلى من الخطر الناتج عن الخطأ، حيث أن الغش قد يشتمل على التواطؤ، التزوير، الخذف للمتعمد، سوء التمثيل أو تجاوز للرقابة.

- الحصول على فهم للرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق لغايات تصميم إجراءات تدقيق مناسبة حسب الظروف، وليس لغرض إبداء رأي حول فعالية الرقابة الداخلية في الشركة.

- تقييم ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة ومدى معقولية التقديرات المحاسبية والإيضاحات ذات العلاقة المعدة من قبل الإدارة.

- الإستنتاج حول ملائمة استخدام الإدارة لأساس الإستمرارية المحاسبي وبناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، فيما إذا كان هنالك وجود لعدم تيقن جوهرى يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكاً جوهرياً حول قدرة الشركة على الإستمرار كمنشأة مستمرة. إذا استنتجنا عدم وجود تيقن جوهرى، فإننا مطالبون بلفت الإنتباه في تقرير تدقيقنا إلى الإيضاحات ذات العلاقة في البيانات المالية، وإذا كان الإفصاح عن هذه المعلومات غير ملائم، فسنقوم بتعديل رأينا. إن استنتاجاتنا تعتمد على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها حتى تاريخ تقرير تدقيقنا. ومع ذلك، فإنه من الممكن أن تتسبب أحداث أو ظروف مستقبلية في توثق الشركة على الإستمرار كمنشأة مستمرة.

- تقييم العرض العام والشكل والمحتوى للبيانات المالية بما فيها الإفصاحات وفيما إذا كانت البيانات المالية تمثل المعاملات والأحداث بشكل يحقق العرض العادل.

لقد تواصلنا مع الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة بخصوص نطاق وتوقيت التدقيق المخطط له وملاحظات التدقيق الهامة، بما في ذلك أية نقاط ضعف هامة في الرقابة الداخلية التي تم تحديدها خلال تدقيقنا.

تونس في 12 مارس 2024

مراقب الحسابات
ع/ شركة أ.أ. للاستشارة
حسام القلا، - خبير محاسب -